

13 mai 2022

RÉSULTATS DE L'ARBITRAGE

« SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION »

Cher·e·s collègues,

Nous avons découvert ce 12 mai l'annonce de "... la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par le transfert de compétences du ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), avec un objectif de renforcement des contrôles liés à la sécurité sanitaire des aliments... la DGCCRF restera pleinement compétente sur tous les aspects de loyauté et de lutte contre les fraudes, la DGAL aura en charge l'ensemble des contrôles liés à la sécurité sanitaire. Ce transfert de compétence sera pleinement effectif le 1er janvier 2023 et s'accompagnera du transfert de 60 emplois de la DGCCRF vers la DGAL."

FO Agriculture déplore le manque de transparence et de concertation pour la gestion de ce dossier datant pourtant de 2019.

La dernière illustration en date en est le passage sous silence lors du dernier CT du 10 mai, alors que les décisions étaient visiblement prises.

Une première conséquence apparente en est le volume d'ETP estimé pour "*un renforcement*" de ces missions, qui nous semble d'une part peu respectueuse du travail effectué par nos collègues CCRF, d'autre part loin de la charge prévisible de travail (même si le manque actuel d'informations ne nous permet pas une estimation précise).

Depuis la genèse de ce dossier en 2019, **FO Agriculture** n'a pas changé sa ligne revendicatrice pour un contrôle officiel réalisé par des services publics structurés et coordonnés, avec des contrôleurs officiels indépendants, qualifiés et bénéficiant de moyens adaptés.

Force Ouvrière poursuivra son action en ce sens, dans l'intérêt des personnels et services impactés par ces nouveaux arbitrages verticaux.

FO Agriculture demande la convocation en urgence d'un Comité Technique Ministériel spécialisé Alimentation et se tient d'ici là à votre écoute.

L'équipe **FO Agriculture**